

Lauréats de l'Académie de France à Rome 2016 ***composition musicale***

L'Académie de France à Rome – Villa Médicis, en collaboration avec le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, lance un appel à candidatures afin de sélectionner **deux compositeurs/compositrices** pour une résidence de trois mois à la Villa Médicis à Rome en 2016. En parallèle, l'Académie de France à Rome ouvrira également une sélection pour un(e) compositeur/compositrice en partenariat avec une institution musicale romaine.

L'accueil d'artistes et de chercheurs est la mission fondatrice et centrale de l'Académie de France à Rome, faisant de la Villa Médicis un lieu voué à la formation, à la recherche et à la création. Les résidences pour les lauréats favorisent, à travers la collaboration avec des établissements d'enseignement supérieur, la transmission artistique et l'émergence de nouvelles générations de créateurs et de chercheurs.

Depuis l'année 2015, cette forme de séjour, qui existait depuis plusieurs années pour l'histoire de l'art, a été élargie aux champs de la composition musicale, des arts visuels & du design ainsi qu'au cinéma.

Programme

Les lauréats sélectionnés seront accueillis en résidence à la Villa Médicis pendant trois mois, entre janvier et avril 2016. La résidence à la Villa Médicis valide, si le résident est étudiant, 30 crédits ECTS correspondant à un semestre de mobilité à l'étranger.

L'Académie de France à Rome verse à chacun des lauréats une bourse d'un montant de 900 euros par mois, au plus tard le mois précédent leur arrivée à Rome. Elle met à la disposition de chacun des lauréats un espace de vie et de travail situé dans le domaine de la Villa Médicis (participation aux frais d'entretien : 10 euros par jour).

Les ateliers-logement mis à disposition ne sont équipés ni de pianos, ni de matériel d'impression.

L'Académie de France à Rome encadre et accompagne les lauréats par un tutorat adapté à leur parcours et à leur discipline et leur fait bénéficier de l'ensemble des activités organisées à la Villa Médicis.

Conditions de sélection

La sélection est ouverte aux :

- Etudiant(e)s ou diplômé(e)s depuis moins d'un an du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris ou d'une institution de formation musicale équivalente (cursus composition) ;
- parlant français

Calendrier

Date limite d'envoi des candidatures : le 16 novembre 2015

Sélection des lauréats par le jury : 20 novembre 2015

Annnonce des résultats : début décembre 2015

Séjour à la Villa Médicis : du 11 janvier au 8 avril 2016 (sous réserve de confirmation)

Dossier de candidature

Le dossier devra être envoyé au **format PDF** (5 Mo maximum) et comprendre :

- un dossier artistique (présentation du travail du ou de la candidat/e)
- une présentation du projet lié à la résidence (maximum 2 pages)
- un CV
- une lettre de motivation (max. 1 page)
- les coordonnées complètes du ou de la candidat/e

Le dossier artistique doit comporter **au moins une partition** (ou extrait) et si possible son enregistrement (ou extrait).

La lettre de motivation expose la motivation à l'égard du programme de résidence : elle précise ce qui, dans le travail du ou de la candidat/e, ses expériences et ses recherches personnelles, le/la prédispose à séjourner à la Villa Médicis, ou ce qui, dans son projet de résidence, justifie sa présence à la Villa Médicis.

Chaque candidat/e peut indiquer dans le dossier deux liens vers des sites internet pour la consultation de documents visuels ou sonores (partitions, enregistrements, etc).

Tous les documents et toutes les informations demandés doivent figurer sur un unique fichier.

Date limite d'envoi des candidatures : le 16 novembre 2015

Envoi exclusivement par mail à **Olivier Dauriat**, responsable du département écriture, composition et direction d'orchestre du Conservatoire de Paris : **odauriat@cnsmdp.fr**, copie à **musica@villamedici.it**.

Jury de sélection

La commission de sélection est composée de professionnels du monde de la musique :

- Bruno Mantovani, directeur du CNSMDP – Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, ou son représentant ;
- Muriel Mayette-Holtz, directrice de l'Académie de France à Rome, ou son représentant ;
- un autre représentant du CNSMDP, désigné par son directeur ;
- un autre représentant de l'Académie de France à Rome, désigné par sa directrice ;
- une personnalité qualifiée choisie d'un commun accord entre le CNSMDP et l'Académie de France à Rome.

Informations

Académie de France à Rome – Villa Médicis : www.villamedici.it/fr

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris:
odauriat@cnsmdp.fr www.conservatoiredeparis.fr